

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingtième session

Rome, 17-18 décembre 2003

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE

DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE

EN FAVEUR DE

LA COALITION INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE

À L'APPUI DE SES

PROGRAMMES, ACTIVITÉS DE PARTENARIAT ET SERVICES

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE
DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN FAVEUR DE LA COALITION
INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE À L'APPUI DE SES PROGRAMMES,
ACTIVITÉS DE PARTENARIAT ET SERVICES**

I. INTRODUCTION

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don d'assistance technique en faveur de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (la Coalition) à l'appui de ses programmes, activités de partenariat et services, d'un montant de 500 000 USD pour une durée d'un an.

II. GÉNÉRALITÉS

1. La Conférence sur la faim et la pauvreté organisée par le FIDA en 1995 a mis l'accès à la terre à l'ordre du jour. La prise de conscience de la nécessité de faire converger les divers efforts entrepris en vue d'éliminer les obstacles auxquels devaient faire face les pauvres pour accéder à la terre a débouché sur la création de la Coalition, qui rassemble une grande diversité d'intervenants – organisations de la société civile, organisations intergouvernementales et organisations gouvernementales – travaillant ensemble à cette cause commune.

2. Le FIDA a également pris conscience du fait que pour constituer une alliance entre un grand nombre de parties prenantes, la Coalition devait appartenir au plus grand nombre. Par conséquent, si elle mène son action sous l'égide du Fonds, elle n'en garde pas moins une autonomie suffisante pour que les divers partenaires s'engagent en faveur des activités convenues et en conservent la maîtrise. L'Assemblée des membres de la Coalition, qui s'est tenue parallèlement à la réunion du Conseil marquant le vingt-cinquième anniversaire du Fonds, en février 2003, a affirmé que ce modèle a été une réussite: non seulement le nombre d'organisations appartenant à la société civile est en augmentation, mais la participation des gouvernements était également en hausse, comme en témoignent les demandes de programme LAND de partenariats fonciers.

3. La Coalition est une alliance mondiale d'organisations intergouvernementales, gouvernementales et appartenant à la société civile. Elle travaille avec les ruraux pauvres afin de leur permettre d'avoir plus facilement accès de manière durable aux ressources naturelles, en particulier à la terre, et de participer directement aux processus de prise de décisions au niveau local, national, régional et international qui ont une incidence sur leurs conditions de vie.

III. JUSTIFICATION

4. Si la Coalition compte de nombreux membres, le FIDA y joue cependant un rôle particulier en tant qu'organisation hôte. De ce fait, chaque activité de la Coalition accroît la visibilité du Fonds, a un rôle de plaidoyer important, et contribue à la réalisation de l'objectif du Fonds consistant à accroître les avoirs des ruraux pauvres, hommes et femmes.

5. L'action menée par la Coalition pour faire davantage entendre la voix des communautés complète les efforts déployés par le FIDA dans le cadre de ses programmes de prêts en faveur notamment de l'accès à la terre. Le personnel du FIDA rapporte fréquemment que les gouvernements

se désintéressent des questions en rapport avec la terre, déclarant qu'ils n'ont aucune demande à ce sujet de la part des communautés. Les projets mis en oeuvre par la Coalition pour accroître l'influence des institutions des ruraux pauvres sont par conséquent un élément essentiel du processus d'ensemble.

6. Il est admis, aussi bien au niveau des pays qu'au niveau international, que la Coalition contribue à définir les politiques nationales et à identifier les questions de développement traitées par la communauté internationale. Lors de sa dernière session (juin-juillet 2003), le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies a invité, lors de son débat de haut niveau, la Coalition à organiser une table ronde ministérielle sur l'accès à la terre. Les résultats de cette table ronde tiennent pour une bonne part aux capacités du FIDA, et notamment de son bureau de Washington/New York. Le FIDA et la Coalition pourraient renforcer encore leur collaboration afin d'exercer une influence accrue sur l'orientation des politiques aux niveaux mondial et national, comme cela est actuellement en discussion avec le Président adjoint au Département des affaires extérieures et la nouvelle Division des politiques.

7. Le don d'assistance technique proposé contribuera à financer les coûts encourus par le Secrétariat de la Coalition au titre de l'administration et de la gestion de plus de 60 projets dans les six domaines d'action clés ci-après:

- i) **Le programme de savoirs**, qui aide les organisations de la société civile, les organisations gouvernementales et les organisations intergouvernementales à apprendre les unes des autres en identifiant, documentant et mettant en commun les expériences pratiques acquises et en encourageant les gouvernements à incorporer ces expériences dans leurs politiques. Les dons accordés par la Coalition concernent 12 projets de savoir;
- ii) **Le programme d'appui aux réseaux**, qui renforce les réseaux d'organisations de la société civile au niveau des pays afin que les ménages qui ne disposent que de peu de ressources puissent se regrouper et négocier avec plus de force l'accès à ces ressources. La Coalition appuie actuellement 10 projets de constitution de réseaux;
- iii) **Le mécanisme de potentialisation des communautés**, qui renforce les capacités des communautés à acquérir et à conserver un accès à la terre et aux ressources productives connexes. Il appuie des projets novateurs dont aussi bien la communauté et les pays concernés que d'autres communautés et pays peuvent tirer des enseignements. Financé par la Banque mondiale et le FIDA, le mécanisme appuie actuellement 30 projets qui ont été sélectionnés parmi 173 propositions. La Division de la consultation technique du FIDA fait participer les chargés de portefeuille concernés au processus d'évaluation;
- iv) **Le programme pour l'accès des femmes aux ressources**, qui fait mieux comprendre, au plan national comme au plan international, la nécessité d'améliorer l'accès des femmes à la terre et à d'autres moyens de subsistance. Une contribution du Gouvernement japonais au Fonds d'affectation spéciale du FIDA pour les femmes et le développement a permis d'engager des programmes au Cambodge, en Inde, en Indonésie et au Népal. Ces succès obtenus ont incité le Département britannique du développement international à appuyer le lancement de programmes similaires en Afrique. Le premier d'une série de quatre a ainsi été lancé au Kenya en mai 2003 et a été incorporé au processus de préparation des projets du FIDA;
- v) **Le programme "Vers une plate-forme commune sur l'accès à la terre"**, qui a pour objectif de créer un consensus au niveau mondial sur les questions liées à la terre. Instance interactive de dialogue, il permet de réaliser en commun des activités pilotes et d'engager des consultations dans le but d'encourager une évaluation et une vision communes et une volonté politique. Largement appuyé par le Sommet mondial pour le

développement durable et la Commission du développement durable, il a contribué au développement du rôle de la Coalition aussi bien au niveau des pays qu'au niveau international en tant que rassembleur de diverses parties prenantes s'intéressant aux questions foncières;

- vi) **Le programme LAND de partenariats fonciers** travaille avec les gouvernements en vue de mettre au point ou de renforcer des mécanismes consultatifs nationaux chargés de négocier une réforme de l'administration et de la politique foncières ainsi que d'encourager une révision des services productifs connexes. Quatre programmes pilotes sont actuellement en préparation pour l'Afrique du Sud, le Guatemala, l'Indonésie et les Philippines. La phase pilote est financée par les Pays-Bas.

8. La Coalition élabore, avec le FIDA, un programme d'action et de recherche destiné à incorporer les activités foncières dans les projets financés par le FIDA/Programme commun Fonds belge de survie en Ouganda et au Niger.

9. En outre, elle collabore avec la Division de la consultation technique dans les domaines de l'égalité hommes-femmes et de l'eau, réalise des projets de recherche communs et élabore des projets exécutés en collaboration sur le terrain. Les chargés de portefeuille sont plus particulièrement concernés par le mécanisme de potentialisation des communautés. La Coalition leur fournit des informations tirées de sa base de données sur les organisations non gouvernementales et les réseaux partenaires. La collaboration pourrait également être renforcée dans le cadre du cycle des projets, comme l'ont fait observer les directeurs des cinq divisions régionales du Fonds.

10. Lorsque le FIDA a accepté d'accueillir le Secrétariat de la Coalition et de servir d'organisation principale, il a également annoncé qu'il ne serait pas pleinement responsable du financement de la Coalition. Si sa contribution aux coûts de fonctionnement, d'administration et ceux liés au programme de la Coalition a représenté pratiquement 100% du total pendant la période qui a immédiatement suivi la Conférence de 1995 sur la faim et la pauvreté, elle n'a cessé depuis lors de diminuer: elle s'est établie à 750 000 USD en 2001 et 2002 (dont 250 000 USD pour les dépenses de fonctionnement et 500 000 USD pour le mécanisme de potentialisation) des communautés et 600 000 USD en 2003. Le don d'assistance technique proposé, qui est de 500 000 USD, est donc en repli par rapport aux années précédentes et repose sur l'hypothèse selon laquelle les dépenses de la Coalition resteront en 2004 au même niveau qu'en 2003.

11. Le budget de fonctionnement et le budget administratif de la Coalition couvrent plus que les simples activités de gestion. Il est destiné pour l'essentiel aux opérations dans les six domaines mentionnés ci-dessus et aux activités auxquelles participe le FIDA. Toutefois, il n'est pas entièrement couvert par les fonds mobilisés directement au titre des activités, et le don d'assistance technique proposé permettra donc de couvrir une partie des dépenses de secrétariat associés à ces programmes, aux activités menées en partenariat et aux services.

IV. BUTS ET OBJECTIFS

12. Le but du don d'assistance technique proposé est de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement, d'administration et de gestion des programmes de la Coalition en 2004.

13. Plus précisément, les objectifs sont:

- de participer aux dépenses liées au fonctionnement du Secrétariat de la Coalition et à ses fonctions connexes, de la gouvernance à l'appui aux programmes;
- d'appuyer les activités liées aux six domaines de programmes décrits ci-dessus; et

- d'appuyer le programme de travail en matière de plaidoyer et d'élaboration des politiques décrit ci-dessus.

V. EXÉCUTION

14. Le plan d'exécution figure dans le programme de travail et budget annuel pour 2004, et doit être approuvé d'une part par le Conseil de la Coalition et d'autre part par le Président du FIDA. Le don d'assistance technique sera donc utilisé pour les activités décrites ci-dessus et inscrit au budget en vue d'être approuvé selon une procédure en deux étapes.

15. Tout autre financement obtenu par la Coalition constituera un élément essentiel de son programme de travail.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

16. Afin de déterminer dans quelle mesure la Coalition s'acquitte de sa mission, une évaluation sera réalisée par une tierce partie en 2004. En outre, des rapports sur les activités menées au niveau des pays seront affichés sur le site Web de la Coalition et feront partie d'un rapport de synthèse au Conseil d'administration du FIDA.

VII. RECOMMANDATION

17. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don d'assistance technique proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE que le Fonds accordera à la Coalition internationale pour l'accès à la terre, à l'appui de ses programmes, activités de partenariats et services globaux, un don d'assistance technique ne dépassant pas cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

